

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : DEUX AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE
(2 avril 2024)

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal s'est réuni le deux avril deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick et RACINNE Christiane.

**Travaux
d'aménagement au
titre de la DETR/DSIL
à l'immeuble Genetier**

Etaient excusés : CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à BEAUDET Marie-Pierre, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur : Marie-Pierre BEAUDET

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

24

Le Conseil a été
convoqué le :
20 mars 2024

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 3 avril 2024

EXPOSE

La commune peut solliciter auprès de l'Etat une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) afin de lui permettre de financer ses projets d'investissement.

Les travaux sur le bâtiment de Genetier sont éligibles à la DETR/DSIL.

Le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage de l'immeuble Genetier ont été rénovés en 2017.

A ce jour, ce bâtiment communal regroupe les services à la population : le service vie associative, sport, le service de la gestion des salles et le personnel d'entretien, le service de l'enfance jeunesse, la police municipale ainsi que les permanences des assistantes sociales du département.

Au regard de l'essor démographique de la commune, il convient d'améliorer l'accueil du public avec la création d'un service social qui viendra intégrer ces services à la population déjà hébergés à Genetier. Afin de permettre l'arrivée de ce service, il est nécessaire d'aménager le 2^{ème} étage de l'immeuble Genetier.

Ces travaux d'aménagements permettront de créer un vestiaire supplémentaire pour la police municipale et de sécuriser le site en créant une sortie de secours.

Le plan de financement est le suivant :

Phase I : Budget prévisionnel				
A financer	Dépenses HT	Dépenses TTC	Financements	Recettes
Travaux	94 453.93	113 344.74	Etat - DSIL/DETR	29 182.00
Autres dépenses (formalités d'urbanisme)	1 500.00	1 800.00	FCTVA	20 329.27
CSPS	1 320.00	1 584.00	Autofinancement	74 417.45
SOUS TOTAL	97 273.95	116 728.74	SOUS TOTAL	123 928.72
Mobilier	6 000.00	7 200.00		
TOTAL	103 273.93	123 928.72	TOTAL	123 928.72

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à l'opération.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 14 mars 2024,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de JP. PETIT et Le Maire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le plan de financement tel que détaillé ci-dessus pour les travaux de Genetier.

AUTORISE Madame le Maire à demander toutes subventions nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

